

Paris, le 2 juin 2023

L'Ordre des médecins rappelle l'importance du consentement des patients lors de tous les examens médicaux

Le 30 mai dernier, le collectif "Stop aux Violences Obstétricales&Gynécologiques" a dénoncé un cabinet de gynécologie-obstétrique, situé en Indre-et-Loire, ayant partagé sur son site de prise de ligne de consultation, des consignes incitant à un examen gynécologique complet. Le cabinet note la possibilité d'annuler une consultation en cas de refus, en amont du rendez-vous.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire de l'Ordre des médecins aurait accepté en bureau restreint la publication de ces consignes en août 2022 et la nécessité de mentionner la charte du CNGOF.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire de l'Ordre des médecins présente ses excuses à l'ensemble des patientes qui ont été blessées par le contenu de cette affiche et tient à informer que ces affiches ont été retirées et remplacées par l'affiche du CNGOF. L'Ordre tient à informer que les médecins n'ont pas à annuler un rendez-vous médical si un patient refuse un des examens médicalement conseillés.

L'Ordre des médecins rappelle l'importance d'une information loyale et appropriée permettant de recevoir le consentement du patient lors de l'ensemble des examens médicaux, notamment lors des consultations gynécologiques et obstétricales. Les médecins ont le devoir de soigner chaque patient, dans une relation de confiance et avec le consentement de leur patient recueilli à chaque étape de la prise en charge médicale.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Dubief - 06 28 65 93 05 charles.dubief@gantzeragency.com
Jeanne Delatouche - 06 73 79 95 97 jeanne.delatouche@gantzeragency.com